

## IDENTIFIANT DU PRODUIT

### SECTION 1. IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit :</b>	Huile vierge
<b>Autres moyens d'identification :</b>	Abat-poussière, huile de base neutre
<b>Utilisation recommandée :</b>	Contrôle des poussières
<b>Restrictions d'utilisation :</b>	Aucune identifiée
<b>Identifiant initial du fournisseur :</b>	Multi Routes inc. 11415, 6 <sup>e</sup> Avenue, RDP, Montréal (Québec), H1E 1R8
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence :</b>	514-648-2632

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification :** Cette matière est considérée comme NON DANGEREUSE selon les directives réglementaires. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) et la fiche de données de sécurité (FDS) contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

**Éléments d'étiquetage :** S.O.

**Autres dangers :**

- Dangers pour la santé non classés autrement : Aucun selon la définition du DORS/2015-17.
- Dangers physiques non classés autrement : Aucun selon la définition du DORS/2015-17.
- DANGERS PHYSIQUES/CHIMIQUES – Aucun danger important.
- DANGERS POUR LA SANTÉ – Une injection à haute pression sous la peau peut causer de graves dommages. Une exposition excessive peut entraîner une irritation des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.
- RISQUES ENVIRONNEMENTAUX – Aucun danger important.
- Cote de danger selon la NFPA : Santé 0 Inflammabilité 0 Réactivité 0
- Cote de danger selon le HMIS : Santé 0 Inflammabilité 0 Réactivité 0

REMARQUE : Cette matière ne doit pas être utilisée à d'autres fins que celles prévues à la section 1 sans l'avis d'un expert. Des études sur la santé ont montré que l'exposition à des produits chimiques peut entraîner des risques pour la santé qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

### SECTION 3. COMPOSITION DES INGRÉDIENTS/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Cette matière est définie comme une substance complexe.  
Aucune substance dangereuse ou complexe à divulguer.

CAS	Nom du composant	Pourcentage
64742-58-1	Huiles lubrifiantes, huile de pétrole, hydrotraité usé	100

Remarques :

## SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**Inhalation** : Éviter toute nouvelle exposition. Les personnes qui fournissent de l'aide doivent éviter de s'exposer ou d'exposer d'autres personnes. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation des voies respiratoires, de vertiges, de nausées ou de perte de conscience, consulter immédiatement un médecin. Si la respiration s'est arrêtée, aider à la ventilation à l'aide d'un appareil mécanique ou pratiquer le bouche-à-bouche.

**Contact avec la peau** : Laver la zone touchée avec de l'eau et du savon. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans n'importe quelle partie du corps, quelle que soit l'apparence de la plaie ou sa taille, la personne doit être immédiatement examinée par un médecin, car il s'agit d'une urgence chirurgicale. Même si les symptômes initiaux d'une injection à haute pression peuvent être minimes ou absents, un traitement chirurgical précoce dans les premières heures peut réduire de manière significative l'étendue ultérieure de la blessure.

**Contact avec les yeux** : Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation, obtenir une aide médicale.

**Ingestion** : Les premiers soins ne sont normalement pas nécessaires. Consulter un médecin en cas d'inconfort.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### Méthode d'extinction

**Méthode d'extinction appropriée** : Utiliser un jet diffusé, de la mousse, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Méthode d'extinction non appropriée** : Jets d'eau pleins.

### Dangers spécifiques liés au produit

**Produits de combustion dangereux** : Aldéhydes, produits de combustion incomplets, oxydes de carbone, fumée, oxydes de soufre.

### Équipement de protection spécial et mesures de précaution pour les pompiers

Évacuer la zone. Empêcher les écoulements provenant de la lutte contre l'incendie ou les eaux de dilution de se déverser dans les cours d'eau, les égouts ou les sources d'approvisionnement en eau potable. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et, dans les espaces clos, un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Utiliser un jet diffusé pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

### Propriétés d'inflammabilité

Point d'inflammation (méthode) : 144C (291F) (ASTM D-92)

Limites d'inflammabilité (volume approximatif en % dans l'air) : LIE LSE 0,9 : 7,0

Température d'auto-inflammation : ND

## SECTION 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la matière déversée. Voir la section 5 pour l'information sur la lutte contre les incendies. Voir la section Identification des dangers pour les dangers importants. Voir la section 4 pour les conseils en matière de premiers soins. Voir la section 8 pour des conseils sur les exigences minimales en matière d'équipement de protection

individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires, selon les circonstances particulières ou l'avis d'experts pour les intervenants en cas d'urgence.

**Pour les intervenants en cas d'urgence :** Protection respiratoire: une protection respiratoire n'est nécessaire que dans des cas particuliers, notamment en cas de formation de brouillards. En fonction de l'ampleur du déversement et du niveau d'exposition potentiel, il est possible d'utiliser un appareil respiratoire à demi-masque ou à masque complet avec filtre(s) pour les poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Si l'exposition ne peut être complètement déterminée ou si une atmosphère pauvre en oxygène est possible ou prévue, on recommande l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Des gants de travail résistants aux hydrocarbures sont recommandés. Les gants en poly(acétate de vinyle) (PVAC) ne sont pas résistants à l'eau et ne conviennent pas pour une utilisation en cas d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées en cas d'éclaboussures ou de contact avec les yeux. Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants. Déversements importants : une combinaison intégrale en matière antistatique résistant aux produits chimiques est recommandée.

#### Méthodes de confinement et de nettoyage

**Déversements importants :** une combinaison intégrale en matière antistatique résistant aux produits chimiques est recommandée.

**Déversement terrestre :** Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Récupérer par pompage ou avec un absorbant approprié.

**Déversement dans l'eau :** Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Confiner immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres transporteurs. Enlever de la surface par écrémage ou avec des absorbants appropriés. Demander l'avis d'un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations relatives aux déversements dans l'eau et sur terre sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et, dans le cas d'un déversement dans l'eau, la direction et la vitesse des vagues et des courants) peuvent grandement influencer les mesures à prendre. C'est pourquoi il convient de consulter des experts locaux. Remarque : Les règlements locaux peuvent prescrire ou limiter les mesures à prendre.

**Déversements importants :** Endiguer loin devant le déversement de liquide pour une récupération et une élimination ultérieures. Empêcher toute pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les caves ou les zones confinées.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire :** Empêcher les petits déversements et les fuites afin d'éviter les risques de chute. La matière peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation). Lorsque la matière est manipulée en vrac, une étincelle électrique peut enflammer les vapeurs inflammables des liquides ou des résidus qui peuvent être présents (p. ex. pendant les opérations de chargement alterné). Utiliser des procédures appropriées de mise à la masse ou à la terre. Toutefois, la mise à la masse et à la terre n'élimine pas nécessairement le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables pour savoir comment procéder. Parmi les références supplémentaires, citons : American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity). Accumulateur de charge statique : Ce matériel est un accumulateur de charge statique.

**Conditions d'un stockage sûr :** Le type de récipient utilisé pour stocker la matière peut affecter l'accumulation et la dissipation de la charge électrostatique. Ne pas stocker dans des récipients ouverts ou non étiquetés. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Limites d'exposition/normes concernant les matières susceptibles de se former lors de la manipulation de ce produit :** Lorsque des brouillards/aérosols peuvent se produire, on recommande ce qui suit : 5 mg/m<sup>3</sup> – VLE de ACGIH (fraction inhalable).

**Contrôles techniques appropriés :** Le niveau de protection et les types de mesures nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager : Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate.

**Mesures de protection individuelle :** Le choix de l'équipement de protection individuelle varie en fonction des conditions d'exposition potentielle, comme les applications, les pratiques de manipulation, la concentration et la ventilation. L'information sur la sélection de l'équipement de protection pour l'utilisation de cette matière, telle que fournie ci-dessous, est basée sur l'utilisation normale prévue.

**Protection des yeux/du visage :** En cas de risque de contact, on recommande de porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.

**Protection de la peau :** Toute information concernant les vêtements est basée sur la documentation publiée ou sur les données du fabricant. Les types de vêtements à envisager pour cette matière sont les suivants : Aucune protection de la peau n'est normalement requise dans les conditions normales d'utilisation. Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle, des précautions doivent être prises pour éviter tout contact avec la peau. Toute information spécifique sur les gants est basée sur la documentation publiée et les données du fabricant de gants. La pertinence des gants et le temps de pénétration varient en fonction des conditions d'utilisation spécifiques. Contacter le fabricant de gants pour obtenir des conseils précis sur le choix des gants et le temps de pénétration en fonction des conditions d'utilisation. Inspecter et remplacer les gants usés ou endommagés. Les types de gants à envisager pour cette matière comprennent : Aucune protection n'est normalement requise dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire :** Si les contrôles techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants en suspension dans l'air à un niveau suffisant pour protéger la santé des travailleurs, il peut s'avérer nécessaire d'utiliser un appareil respiratoire homologué. Le choix, l'utilisation et l'entretien du respirateur doivent être conformes aux exigences réglementaires, le cas échéant. Les types de respirateurs à envisager pour cette matière sont les suivants : Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation et avec une ventilation adéquate. En cas de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air homologué, fonctionnant en mode de pression positive. Les respirateurs à adduction d'air munis d'une bouteille d'évacuation peuvent être appropriés lorsque les niveaux d'oxygène sont inadéquats, que les propriétés d'avertissement des gaz/vapeurs sont médiocres ou que la capacité/le taux du filtre purificateur d'air risque d'être dépassé.

Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle comme se laver après avoir manipulé la matière et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et les équipements de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Pratiquer un bon entretien ménager.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Liquide ambré
<b>Odeur :</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif :</b>	ND
<b>pH :</b>	S.O.
<b>Point de fusion et point de congélation :</b>	ND et S.O.
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :</b>	> 316 °C (600 F)
<b>Point d'inflammation :</b>	165°C (329°F minimum)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	ND

Inflammabilité (solide, gaz) :	S.O.
Limite supérieure et inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	LIE : 0,9 LES : 7,0
Pression de vapeur :	[ND à 20 °C]   < 1 kPa (7,5 mmHg) à 38 °C
Densité de vapeur (air = 1) :	> 2 à 101 kPa
Densité relative (eau = 1) :	0.88 at 15 °C
Solubilité dans l'eau :	Négligeable
Solubilité dans d'autres liquides :	
Coefficient de partage, n-octanol/eau (Log Kow) :	> 3,5
Température d'auto-inflammation :	ND
Température de décomposition :	ND
Viscosité :	50 cSt (50 mm <sup>2</sup> /sec) à 40 °C   8,5 (8,5 mm <sup>2</sup> /sec) à 100 °C

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

**Stabilité chimique** : La matière est stable dans des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses** : Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

**Conditions à éviter** : Chaleur excessive. Sources d'inflammation à haute énergie.

**Matières incompatibles** : Oxydants puissants

**Produits de décomposition dangereux** : La matière ne se décompose pas à température ambiante.

## SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Voies d'exposition probables

Inhalation
  Contact avec la peau
  Contact avec les yeux
  Ingestion

### Toxicité aiguë

**CPL 50** : (Rat) 4 heures > 5 000 mg/m<sup>3</sup> (aérosol)

**DL 50 (oral)** : (Rat) > 5 000 mg/kg

**DL 50 (dermal)** : (Furet) – Données disponibles

Remarque :

**Corrosion/irritation de la peau** : Toxicité minimale. Selon les données d'essai pour des matières structurellement similaires. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la ligne directrice 402 de l'OCDE.

**Dommmages/irritation oculaires graves** : Peut provoquer un inconfort oculaire léger et de courte durée. Selon les données d'essai pour des matières structurellement similaires. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la ligne directrice 405 de l'OCDE.

**TOCS (toxicité pour un organe cible spécifique - exposition unique)** : Pas de données finales pour la matière. Ne devrait pas provoquer de lésions des organes en cas d'exposition unique.

**Risque d'aspiration** : Ne devrait pas présenter de risque d'aspiration. Selon les propriétés physico-chimiques de la matière.

**TOCS (toxicité pour un organe cible spécifique - exposition répétée)** : Ne devrait pas provoquer de lésions des organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. Selon les données d'essai pour des matières structurellement similaires. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) aux lignes directrices 408, 410, 411, 412, 453 de l'OCDE.

**Sensibilisation respiratoire** : Pas de données finales. Ne devrait pas causer de sensibilisation respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** : Données disponibles. Ne devrait pas causer de sensibilisation cutanée. Selon les données d'essai pour des matières structurellement similaires. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la ligne directrice 406 de l'OCDE.

**Cancérogénicité** : Ne devrait pas provoquer de cancer. Selon les données d'essai pour des matières structurellement similaires. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) aux lignes directrices 451 et 453 de l'OCDE.

#### **Toxicité pour la reproduction**

**Développement de la progéniture** : Ne devrait pas être toxique pour la reproduction. Selon les données d'essai pour des matières structurellement similaires Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) aux lignes directrices 414 et 421 de l'OCDE

**Fonction sexuelle et fertilité effets sur ou par l'allaitement** : Ne devrait pas être nocif pour les enfants nourris au sein.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Ne devrait pas être un mutagène des cellules germinales. Selon les données d'essai pour des matières structurellement similaires. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) aux lignes directrices, 471, 473, 474, 476 de l'OCDE.

**Effets interactifs** : Pour le produit lui-même: Huile de base fortement raffinée: Non cancérigène d'après les études sur les animaux. La matière représentative passe le test IP-346, le test d'Ames modifié ou d'autres tests de sélection. Les études de toxicité par voie cutanée et par inhalation ont montré des effets minimes : infiltration non spécifique de cellules immunitaires dans les poumons, dépôt d'huile et formation minime de granulomes. Pas de sensibilisation chez les animaux de laboratoire.

**Situation quant à la RMC** : Aucune

#### **Listes de règlements recherchées :**

- 1 = CIRC 1
- 2 = IARC 2A
- 3 = IARC 2B
- 4 = ACGIH TOUS
- 5 = ACGIH A1
- 6 = ACGIH A2

## SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**Écotoxicité** : Non toxique

**Persistance et dégradabilité** : Matière – Ne devrait pas être intrinsèquement biodégradable.

**Potentiel de bioaccumulation** : Matière – Possède un potentiel de bioaccumulation, mais le métabolisme ou les propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration ou limiter la biodisponibilité.

**Mobilité dans le sol** : Faible solubilité, flotte et devrait migrer de l'eau vers la terre. Devrait se répartir dans les sédiments et les solides des eaux usées. Matière - Faible potentiel de migration dans le sol.

**Autres effets néfastes** :

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Selon la matière fournie. L'élimination doit être conforme aux lois et règlements en vigueur et aux caractéristiques de la matière au moment de l'élimination. Le produit peut être brûlé dans un brûleur fermé et contrôlé pour obtenir une valeur énergétique ou être éliminé par incinération supervisée à très haute température pour éviter la formation de produits de combustion indésirables.

**Avertissement concernant les récipients vides :** Les récipients vides peuvent contenir des résidus et être dangereux. Ne pas essayer de remplir ou de nettoyer les conteneurs sans suivre les instructions appropriées. Les fûts vides doivent être complètement vidés et stockés en toute sécurité jusqu'à ce qu'ils soient reconditionnés ou éliminés de manière appropriée. Les récipients vides doivent être recyclés, récupérés ou éliminés par un entrepreneur qualifié ou agréé et conformément aux agences gouvernementales.

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, PERCER, MEULER OU EXPOSER LES RÉCIPIENTS À LA CHALEUR, AUX FLAMMES, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À D'AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION. ILS RISQUENT D'EXPLOSER ET DE PROVOQUER DES BLESSURES OU LA MORT.

## SECTION 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

<b>Informations sur le DOT américain :</b>	Non réglementé pour le transport
<b>Information IATA :</b>	Non réglementé pour le transport
<b>Information IMDG :</b>	Non réglementé pour le transport
<b>Informations sur le TMD :</b>	Non réglementé pour le transport
<b>Code international des produits chimiques en vrac :</b>	Ce matériau ne contient aucun produit chimique devant être identifié comme produit chimique dangereux en vrac selon le code IBC.

## SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Règlements en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Classification SIMDUT :** Non contrôlée

**LCPE :** Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure (LI) des substances ou en sont exemptés.

**Inscrites ou exemptées d'inscription/notification dans les inventaires de produits chimiques suivants :** AICS, DSL, ENCS, IECSC, KECI, PICCS, TSCA

**Les ingrédients suivants sont mentionnés dans les listes ci-dessous :** Aucune

- 1 = TSCA 4
- 2 = TSCA 5a2
- 3 = TSCA 5e
- 4 = TSCA 6
- 5 = TSCA 12b
- 6 = INRP

## SECTION 16. AUTRE INFORMATION

**ND =** Non déterminé

**S.O. =** Sans objet

**Date de la dernière révision :** Novembre 2024